



BUREAU EXECUTIF
23 OCTOBRE 2009
Relevé de décisions

Présents : JP Champion – JC Méric - D Tincelin- J Kerhoas – N Peberel - H Bacchini – JP Churet – JC Cour - E Marliot – H Giraud -- B David-- B Bouchard - JL Denecheau -- J Cathelineau –C Peyras - B Bonneau

Excusés : P Gouard – P Delhaye–C Fourichon – S Lasseaux

Invités : Claude Thourot – Olivier Clermont – Corinne Aulnette

Décisions	Thèmes et Commentaires
1	VIE FEDERALE
1-1	<u>Approbation des relevés de décisions du BE des 15/09/2009 (à venir) et CO 24/09/2009</u>
Décision 1	Le BE approuve à l'unanimité les relevés de décision du BE du 15 septembre 2009 et le relevé des points du CO du 24 septembre 2009.
1-2	<u>Mode de délivrance de la licence temporaire</u>
Décision 2	Le BE décide de maintenir les mêmes dispositions que pour 2008 Et 2009, à savoir la fabrication de titres « papier » pour permettre aux clubs, qui ne seraient toujours pas équipés d'informatique et/ou d'internet lors de la régates, de délivrer malgré tout des licences temporaires. Ces clubs, utilisateurs de ce système devront s'acquitter des frais de production et d'envois des carnets papier commandés. De plus, pour l'année 2010, une somme forfaitaire de 10 € par commande pour les commandes inférieures à 300 LT et de 50 € pour les commandes supérieures à 300 LT sera affectée au titre de frais de gestion, en supplément des frais de fabrication et d'envois. Les montants de production de ces carnets seront communiqués dans le cadre du dossier licences 2010, mis en ligne sur le site de la FFVoile courant décembre 2009. Ces montants sont déterminés en fonction des coûts réels de fabrication, coûts non connus à ce jour, en attente de la décision du BE
1-3	<u>Avancée sur la saisie de la licence enseignement par Internet</u>
Décision 3	Le BE décide que soit instauré, pour l'année 2010, un double système (au choix des clubs) en maintenant d'une part, le système de carnets de licences enseignement et en mettant en place d'autre part, une informatisation de la licence enseignement/PVR par saisie simplifiée au titre de test pour l'année 2010. Le maintien du système carnet de licences ne saurait engendrer pour l'année 2010 de frais de gestion supplémentaires pour les clubs. Néanmoins, un tel dispositif papier ne permettra pas de répondre au remplissage des statistiques demandées par notre ministère et le fichier des LE/PVR restera

	incomplet en 2010.
1-4	<u>Evolution des licences</u>
Décision 4	Le BE adopte le principe d'informatisation et de dématérialisation des licences fédérales et confie au groupe de travail dédié le soin de réfléchir en 2010 aux modalités opérationnelles et coûts des différentes hypothèses.
Décision 5	Le BE préconise que soit étudié au coté de la dématérialisation un système de carte licence accessible sur l'espace licencié moyennant financement de sa carte licence par le licencié.
1-5	<u>Point sur nombre de licences</u>
	A la même date que l'année dernière (23 octobre) :
Info	<ul style="list-style-type: none"> - 1482 licences jeunes supplémentaires : + 8.5 % - 1166 licences adultes supplémentaires / + 2 %
	Sachant que l'expérimentation licences en Haute Normandie est intégrée dans ces chiffres, le BE constate que les chiffres restent en augmentation par rapport à la même période de l'an dernier.
1-6	<u>Révision budget 2009</u>
Décision 6 Vote CA	Le BE décide de proposer au vote du prochain CA le budget révisé joint en annexe 1.
1-7	<u>Point sur Météostratégie</u>
	Des tests complémentaires de l'application sur téléphones portables sont envisagés. Ceux effectués à Brest en octobre avec l'application routage Navicot-FFVoile ont été positifs. Les réflexions portant sur les modalités de commercialisation se poursuivent.
Décision 7	<p>LE BE accepte d'étudier la commercialisation de l'application Navicot-FFVoile à l'ensemble des licenciés Club FFVoile avec l'option d'un accès illimité à cette application pour une somme complémentaire de l'ordre de 5 à 10 Euros. Il convient d'analyser le coût de développement informatique pour adjoindre cette option au module de délivrance des licences ou de prévoir l'accès de cette application par la boutique FFVoile/USHIP ou par l'espace du licencié et de préparer une présentation de l'application destinée aux clubs et aux licenciés dès 2010 idéalement. Cette offre fédérale est à comparer à une offre Grand Public qui pourrait s'élever entre 50 et 120 Euros.</p> <p>Dans un 1^{er} temps, pourrait être mis en application le seul module Météo afin de permettre au développeur de terminer les développements du module</p>

	<p>routage sur tout le littoral.</p> <p>Cette commercialisation pourrait être aussi envisagée pour l'application sur téléphone portable si les sociétés partenaires (Météostrategy et Ozapp) sont aussi intéressées.</p>
Décision 8	<p>LE BE donne par ailleurs son accord à D. TINCELIN pour poursuivre la négociation concernant les royalties à obtenir pour la FFVoile.</p>
1-8	<p><u>Point sur Faire savoir</u></p> <p>Suite à la décision prise par le BE du 15 septembre dernier d'affiner le projet de refonte du site web de la FFVoile, il est proposé au BE de consulter des prestataires assurant des fonctions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaborer un cahier des charges avec les différents services internes de la Fédération.</p>
Décision 9	<p>Les prestataires envisagés sont Novedia Solutions, société spécialisée dans le développement de stratégie web et mobile, Green Conseil, société qui travaille avec plusieurs fédérations sportives, Quantic Ouest, société dirigée par un « voileux » intéressé par ce projet.</p> <p>Un appel d'offres sera effectué notamment entre ces 3 prestataires dans les prochaines semaines.</p>
1-9	<p><u>Priorités informatiques</u></p>
Info	<p>Le BE prend note du retard de l'équipe informatique sur les priorités qu'il avait déterminé tout en demandant à ce que l'ordre des priorités tel que le BE l'avait arrêté soit respecté.</p>
Info	<p>Information sur l'évolution de FREG par le biais de l'école d'ingénieur EPITECH</p>
1-10	<p><u>Information sur la mise en place de la délégation unique du personnel FFVoile</u></p>
Info	<p>Le BE en date prend acte de la mise en place de la prochaine élection de la délégation unique du personnel de la FFVoile, dont le premier tour est fixé à la date du 12 novembre 2009, et le deuxième tour éventuel à la date du 25 novembre 2009.</p>
1-11	<p><u>Diffusion des informations FFVoile.</u></p>
Décision 10	<p>Le BE décide que chaque transmission d'informations (vidéos, éléments pédagogiques, techniques) privilégiées fera l'objet d'une étude spécifique par le BE et/ou CO.</p>
Décision 11	<p>Le BE donne son accord de principe pour transmettre gracieusement à Banque Populaire du contenu pédagogique de la FFVoile pour enrichissement de l'espace dédié voile du site Internet du partenaire.</p>
Décision 12	<p>Les modalités et documents à transmettre seront étudiées lors d'une réunion prochaine avec le département Développement et le service Communication.</p>

<p>1-12</p> <p>Décision 13</p>	<p><u>Débat sur la politique territoriale</u></p> <p>Face à l'intéressant état des lieux en la matière réalisé par JC Cour, le BE adopte la création d'un groupe de travail, composé notamment de représentants de régions au fait de ces questions, qui sera chargé d'élaborer une méthode de travail pour définir la stratégie fédérale en matière de politique territoriale et une approche opérationnelle.</p> <p>Le BE précise également qu'il sera nécessaire de faire un état des lieux des pratiques en vigueur au sein de nos structures fédérales</p>
<p>1-13</p> <p>Décision 14</p>	<p><u>Affiliations</u></p> <p>Le BE entérine l'affiliation de l'association MV Challenge (Bretagne), Vakaledonie (Nouvelle Calédonie) et l'Etablissement Ecole de Voile du Rohu (Bretagne) pour les activités école de voile, voile à l'école et organisation d'épreuves.</p>
<p>1-14</p> <p>Décision 15</p> <p>Vote CA</p>	<p><u>Rémunération du Président de la FFVoile</u></p> <p>Le BE a validé puis fixé la rémunération de JP CHAMPION, qui sera proposée au vote du Conseil d'Administration étant entendu que cette rémunération lui sera versée en tant que président de la FFVoile, es qualité et pour la durée du mandat. Une nouvelle décision du CA devra intervenir si un tel dispositif était reconduit au bénéfice de son successeur.</p>
<p>1-15</p> <p>Décision16</p>	<p><u>Modification des statuts du CDVoile 13 suite au changement de siège social.</u></p> <p>Le BE valide la modification des statuts du CDVoile des Bouches du Rhône.</p>
<p>2</p>	<p>DEPARTEMENT VOILE LEGERE</p>
<p>2-1</p> <p>Décision 17</p> <p>Vote CA</p>	<p><u>Championnat du Monde Junior ISAF 2010 – Règlement de sélection</u></p> <p>Le Bureau Exécutif entérine le règlement de sélection pour le Championnat du Monde Junior Isaf 2010 (joint en annexe 2).</p>

	<p>Il est rappelé que pour toutes les sélections, le comité doit se réunir à Paris hors présence de tout tiers extérieur.</p>
2-2	<u>Championnat du Monde Open 29er 2010 du 2 au 9 janvier 2010 aux Bahamas</u>
Décision 18	Le Bureau Exécutif entérine la désignation de l'équipage représentant la France pour le Championnat du Monde Open 29er en 2010, à savoir Kévin Fischer-Guillou et Glenn Gouron.
Décision 19	Il valide également le document intitulé désignation de l'équipage représentant la France joint en annexe 3.
2-3	<u>Championnat de France VRC Classe 1m et Dates Classe M</u>
Décision 20	<p>Le Bureau Exécutif entérine :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- l'attribution du Championnat de France Voile Radiocommandée 2010 Classe 1m qui se déroulera du 21 au 24 mai 2010 au Club de Voile de Castelnaudary. 2- les dates du Championnat de France Classe M du 13 au 16 mai 2010
2-4	<u>Modification des titres du Championnat de France de Voile Dériveurs, Quillards de Sport et Catamarans</u>
Décision 21 Vote CA	Le Bureau Exécutif entérine la proposition de modification des titres du Championnat de France de voile Dériveurs, Quillards de Sports et Catamarans à partir de 2010, par la création de 4 titres Inter-séries Open (Masculin, Féminin, Mixte) pour les pratiques Dériveur Double, Dériveur Solitaire, Quillard de Sport et Catamaran selon les modalités énoncées dans le document joint en annexe 4.
2-5	<u>Proposition d'évolution du Championnat de France des Clubs avec expérimentation</u>
Décision 22	Le Bureau Exécutif est favorable à une évolution du Championnat de France des Clubs et souhaite que le Département Voile Légère poursuive l'évolution par une expérimentation et une information régulière dans le premier semestre 2010 (Conseil des Ligues, Commissions Techniques, Bureau Exécutif) afin de présenter une soumission au Conseil d'Administration de Juin 2010.
2-6	<u>Règlement Championnats de France de Voile en entreprise</u>
Décision 23 Vote CA	Le BE adopte les nouvelles dispositions de l'article 4 du Règlement des Championnats de France de Voile en entreprise joint en annexe 5.
3	DEPARTEMENT HABITABLE

<p>3-1</p> <p>Décision 24</p>	<p><u>Règlement du championnat de France de Voile Monotypes Habitables</u></p> <p>Le BE entérine le règlement du Championnat de France de Voile Monotypes Habitables 2010 joint en annexe 6.</p>												
<p>3-2</p> <p>Décision 25 Vote CA</p>	<p><u>Règlement du Championnat de France de Voile interséries des croiseurs léger</u></p> <p>Le BE entérine le règlement du Championnat de France de Voile Interséries des Croiseurs Légers joint en annexe 7.</p>												
<p>3-3</p> <p>Décision 26 Vote CA</p>	<p><u>Règlement du Championnat de France de Voile Interseries de Course Côtière</u></p> <p>Le Bureau Exécutif valide la modification du règlement du Championnat de France de Voile Interséries de Course Côtière, qui permet à l'organisateur d'inviter des bateaux n'appartenant pas aux classes C, D, E, F, G, R3, R4.</p> <p>Le Bureau Exécutif entérine le règlement du Championnat de France de Voile Interséries de Course Côtière joint en annexe 8.</p>												
<p>3-4</p> <p>Décision 27 Vote CA</p>	<p><u>Règlement du championnat de France de Voile féminin de Match Racing</u></p> <p>Le Bureau Exécutif entérine la rédaction du règlement du Championnat de France de Voile Féminin de Match Racing joint en annexe 9.</p>												
<p>3-5</p> <p>Décision 28 Vote CA</p>	<p><u>Modification du règlement du Championnat de France de Voile Espoirs de Match Racing</u></p> <p>Le Bureau Exécutif entérine la modification du règlement du Championnat de France de Voile Espoirs de Match Racing, joint en annexe 10, pour les années 2010 et suivantes.</p>												
<p>3-6</p> <p>Décision 29</p>	<p><u>Prix d'inscription des Championnats de France Habitables</u></p> <p>Le Bureau exécutif entérine les modifications de tarifs d'inscription des championnats de France suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Championnat de France de Voile Intersérie Croiseurs Légers 2010 : 130 € (maximum, sachant que le choix final est délégué au département habitable par le BE) tous types de bateaux – Majoration 65 € - Championnat de France de Voile Monotype Habitable : <table border="1" data-bbox="359 1601 1364 2060"> <thead> <tr> <th data-bbox="359 1601 694 1713">Classes</th> <th data-bbox="694 1601 1029 1713">(cachet de la poste faisant foi)</th> <th data-bbox="1029 1601 1364 1713">A partir du 12/10/2009</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="359 1713 694 1892">Avant le 12/10/2009</td> <td data-bbox="694 1713 1029 1892"></td> <td data-bbox="1029 1713 1364 1892"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="359 1892 694 2004">Bateaux de plus de 6m, Melges 24, Surprises, OD747,...</td> <td data-bbox="694 1892 1029 2004">230€</td> <td data-bbox="1029 1892 1364 2004">310€</td> </tr> <tr> <td data-bbox="359 2004 694 2060">Bateaux de 6 m et moins. Open 5.7, Corsaire,...</td> <td data-bbox="694 2004 1029 2060">175€</td> <td data-bbox="1029 2004 1364 2060">255 €</td> </tr> </tbody> </table>	Classes	(cachet de la poste faisant foi)	A partir du 12/10/2009	Avant le 12/10/2009			Bateaux de plus de 6m, Melges 24, Surprises, OD747,...	230€	310€	Bateaux de 6 m et moins. Open 5.7, Corsaire,...	175€	255 €
Classes	(cachet de la poste faisant foi)	A partir du 12/10/2009											
Avant le 12/10/2009													
Bateaux de plus de 6m, Melges 24, Surprises, OD747,...	230€	310€											
Bateaux de 6 m et moins. Open 5.7, Corsaire,...	175€	255 €											

- Championnat de France de Voile Intersérie Course Côtière :

Participation aux frais d'organisation	
pour les bateaux de moins de 8 m	150 €
pour les bateaux de 8 à 8 m 99	165 €
pour les bateaux de 9 à 9 m 99	180 €
pour les bateaux de 10 à 10 m 99	195 €
pour les bateaux de 11 à 11 m 99	210 €
pour les bateaux de 12 à 12 m 99	225 €
pour les bateaux de 13 à 13 m 99	245 €
par mètre supplémentaire	+35 €

Championnat de France de Match Racing :

CFMR Open	380 €	4 jours	12 équipages
CFMR Espoirs	280 €	3,5 jours	10 équipages
CFMR Féminin	280 €	3 jours	12 équipages

3-7

Décision 30

Présentation de la méthode de sélection au Championnat de France Espoirs Solitaires et Equipages Habitable Open FC 7.5 2010 et proposition de création de la commission de sélection

Le BE adopte : * le nouveau format proposé par le championnat de France de Voile Espoirs Solitaires et Equipages 2010 – Habitables – First Class 7.5 Open et le nombre d'équipage invités pour la finale

* la création de la commission de sélection ainsi que sa composition et ses missions

4	EPREUVES INTERNATIONALES
4-1	<u>Epreuves internationales 2010</u>
Décision 31	Le BE donne son accord pour les épreuves internationales suivantes organisées en France :
Vote CA	<p>Championnat d'Europe Soling du 28/08 au 04/09/2010 à la Trinité</p> <p>Championnat du Monde slalom jeunes et vétérans Funboard à Hyères Windsurf Organisation</p> <p>Championnat d'Europe Jeunes 470, 420 à la SR Rochelaises</p> <p>Championnat du Monde junior et youth freestyle du 16/06 au 20/06 2010 à La Pelle</p> <p>Championnat d'Europe Contender du 24/07 au 30/07/2010 à la SR Rochelaises</p> <p>Championnat du Monde F18 du 03/07 au 10/07/2010 au CVB Erquy</p> <p>Européen Flying Fifteen en août à la SR Rochelaises</p>
5	DIRECTION TECHNIQUE
5-1	<u>Validation de la demande de subvention CNDS ainsi que le projet d'investissement et le plan de financement correspondant</u>
Décision 32	Le BE valide le dossier et la demande de subvention CNDS pour l'Equipe de France de Voile ainsi que le projet d'investissement et le plan de financement correspondant.
6	HAUT NIVEAU
6-1	<u>Vente de matériel Haut Niveau</u>
Décision 33	Le BE annule la décision de vente d'un Star du 16 juin 2009 et décide de vendre un autre Star de l'inventaire fédéral et sa remorque de route ainsi que 2 mâts pour 23 500 euros.
7	COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE
7-1	<u>Présentations Livret jeune arbitre</u>
Info	Le mémento du jeune arbitre est présenté au BE et fera partie du pack remis aux arbitres. Il sera imprimé à 300 exemplaires.
7-2	<u>Information sur dates des séminaires de formation continue</u>
Info	Le BE prend connaissance des différents séminaires (jaugeurs, juges et comités de course) organisés par la CCA.

<p>7-3</p> <p>Décision 34 Vote CA</p>	<p><u>Validation du principe de groupes d'arbitres nationaux</u></p> <p>Le BE valide le principe d'un système de répartition des arbitres par groupes de niveaux, à partir de la saison sportive 2010.</p> <p>Ce système de répartition fera l'objet d'une modification du règlement de la CCA qui sera soumis au vote du CA.</p>								
<p>7-4</p>	<p><u>Convention d'arbitrage 2010 (Pré-liste, tarif journalier arbitre, principe de prise en charge, port de la tenue arbitre, logo FFVoile)</u></p>								
<p>Remis</p>	<p>Remis à un prochain BE</p>								
<p>7-5</p>	<p><u>Autorisation de vente avec fixation du prix livre des cas, règles de course Windsurf, calculateur de cap</u></p>								
<p>Décision 35</p>	<p>Le BE autorise la mise en vente en direct (ou via le site Uship) et fixe le prix de vente TTC des articles ci-dessous (hors frais d'expédition)</p> <table data-bbox="367 817 1399 929"> <thead> <tr> <th>Dénomination</th> <th>Prix de vente</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Livre des Cas 2009 2012</td> <td>12 €</td> </tr> <tr> <td>Règles de compétitions Windsurf 2009 2012</td> <td>10 €</td> </tr> <tr> <td>Indicateurs de cap</td> <td>13 €</td> </tr> </tbody> </table>	Dénomination	Prix de vente	Livre des Cas 2009 2012	12 €	Règles de compétitions Windsurf 2009 2012	10 €	Indicateurs de cap	13 €
Dénomination	Prix de vente								
Livre des Cas 2009 2012	12 €								
Règles de compétitions Windsurf 2009 2012	10 €								
Indicateurs de cap	13 €								
<p>7-6</p>	<p><u>Système de prise en charge des arbitres</u></p>								
<p>Remis</p>	<p>Remis à un prochain BE</p>								
<p>8</p>	<p>COMMISSION DES AGENTS</p>								
<p>8-1</p>	<p><u>Proposition de composition de la commission</u></p>								
<p>Décision 36 Vote CA</p>	<p>Le BE en date du 23 octobre 2009 décide de proposer au prochain Conseil d'Administration la composition suivante de la commission des agents sportifs de la FFVoile :</p> <p>Membres titulaires / Membres suppléants :</p> <p>Président : Jean-Christophe COUR / Jean-Claude MERIC</p> <p>Membre qualifié voile : Cédric FRABOULET / Claude DAYON Membre qualifié juridique : Antoine SAVIGNAT / Antoine MARCELAUD Représentant des agents : Lionel COLLIN Représentant des sportifs : Jérémie BEYOU / Xavier ROHART Représentant des entraîneurs : Christian LE PAPE / Philippe DELAYE DTN : Philippe GOUARD / Guillaume CHIELINO Représentant ANPE : désigné par Pôle emploi Paris Représentant CNOSF : désigné par CNOSF</p>								
<p>9</p>	<p>MISSION FORMATION DE L ENCADREMENT</p>								
<p>9-1</p>	<p><u>CR du Conseil de perfectionnement 2009</u></p> <p>Le Conseil de perfectionnement s'est réuni au siège de la FFVoile le vendredi</p>								

Info	2 octobre, dans sa composition actualisée prévue au règlement des diplômes, des qualifications et des formations de la FFVoile et conforme à la décision du Conseil d'administration de la FFVoile.
9-2	<u>Bilan d'étape des délivrances de certifications FFVoile 2009 (AMV, Moniteurs, Entraîneurs)</u>
Info	Le BE est informé du nombre de certifications délivrées par la FFVoile depuis le 1 ^{er} janvier 2009. Un bilan complet et consolidé de l'année 2009 sera fourni dès les premières réunions 2010 du Bureau exécutif et du Conseil d'administration.
Décision 37	9-3 <u>Frais d'instruction 2010 des candidatures d'AMV</u> <p>Le BE fixe le montant de la participation aux frais d'inscription des dossiers de demande de certificat d'AMV à 27 € à compter du 1^{er} janvier 2010. Ce montant s'applique également aux demandes de diplôme de Moniteur FFVoile.</p>
Info	9-4 <u>Orientations du plan annuel de formation FFVoile 2010</u> <p>Le BE prend connaissance des principales caractéristiques du plan de formation 2010 : Formateurs AMV, Coordonnateurs AMV, Responsables Techniques Qualifiés, Entraîneurs FFVoile, Permanents de Ligue, Directeurs de Club, Trésoriers de Ligue, Entraîneurs nationaux, Femmes à la barre.</p>
Décision 38	9-5 <u>Fixation du prix d'un stage de formation / collectivité locale</u> <p>Le Bureau exécutif fixe pour 2009 le montant de la participation d'une collectivité territoriale ou locale aux frais de formation et de séjour du stage des coordonnateurs de formations d'AMV (4 journées pour 24 heures de formation) à 560 €.</p> <p>Ce montant s'applique également aux clubs affiliés ou structures agréées ne cotisant pas à un OPCA (AGEFOS ou UNIFORMATION).</p>
10	REGLEMENTATION
Décision 39	10-1 <u>Règlement technique</u> <p>Le BE adopte le projet de nouveau règlement technique qui sera soumis au vote du prochain CA.</p>
11	SOF
Décision 40	11-1 <u>Budget prévisionnel SOF 2010</u> <p>Le BE adopte le budget prévisionnel de la SOF 2010, joint en annexe 11 .</p>

12	DIVERS
12-1	<u>Création d'une SCI UCPA PATRIMOINE</u>
Décision 41	Le BE donne mandat au Président de la FFVoile ou a son représentant pour voter de manière positive les résolutions relatives à la création de la SCI UCPA Patrimoine et la mise en place des filiales.
12-2	<u>Nominations d'un 3^{ème} représentant FFVOILE à la FFSU</u>
Décision 42	Le BE décide de désigner Bernard PORTE comme 3 ^{ème} membre, représentant la FFVoile à la FFSU, en plus de Henry Bacchini et Bastien Bouchard, déjà nommés.